

## NOTE AUX AGENTS- ES n°006

### **Objet : Préparation aux concours et examens professionnels – année 2018**

Le CNFPT procède au recensement des agents-es territoriaux-les intéressés-es par une préparation à un concours ou à un examen professionnel. Dans l'offre de formation 2018, de nouvelles méthodes pédagogiques sont proposées et pour certaines préparations, des modules se réalisent à distance. Vous trouverez, avec le calendrier, la présentation de tous les dispositifs dans TOTEMS (rubrique ressources humaines - concours et examens - informations pratiques) ou auprès de votre cellule ressources humaines.

J'attire votre attention sur la nécessité de vérifier que vous remplissez les conditions pour vous présenter au concours/examen **avant** de vous inscrire à une préparation.

Les préparations sont organisées très en amont des concours et examens professionnels ; deux dates butoirs de recensement des effectifs ont été arrêtées : **le 15 mars 2018 et le 1<sup>er</sup> octobre 2018.**

**Ces délais sont à respecter impérativement.**

La majorité des préparations sont soumises à un test d'accès. Selon le résultat obtenu, vous pourrez :

- intégrer directement la préparation,
- avoir à suivre une formation « tremplin » préalable à l'entrée dans la préparation,
- être orienté vers une remise à niveau ou une formation complémentaire adaptée à vos besoins.

Pour vous inscrire à une préparation concours/examen, vous devrez remplir un bulletin d'inscription disponible auprès de votre cellule ressources humaines qui le fera parvenir, avec l'accord de votre hiérarchie, au service Emploi formation insertion.

Signé

Céline VILLIERS  
Directrice des Ressources Humaines

---